ART. 13 N° 9667

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 9667

présenté par Mme Brenier, Mme Louwagie, M. Viry, Mme Beauvais, Mme Bonnivard, M. Dive, Mme Trastour-Isnart et M. Hetzel

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.